

Le traité d'interdiction totale des essais nucléaires aurait, en fait, cet effet paritaire et c'est la raison pour laquelle nous voulons lui donner la priorité absolue". M. Nilsson mentionna en outre la proposition suédoise en vue d'établir un système mondial de surveillance dans le dessein de s'assurer que l'interdiction des expériences nucléaires sous toutes leurs formes est effectivement observée. Cela signifierait la création d'un réseau de stations sismologiques technologiquement très perfectionnées. Le Canada est d'opinion que cette proposition peut permettre aux puissances nucléaires de combler le fossé qui les empêche encore de conclure un accord sur l'interdiction des essais souterrains. Notre pays est tout à fait disposé à participer aux discussions sur la création d'un club de détection telle que proposée par la Suède.

Nous avons brièvement examiné, et probablement avec certaines lacunes, l'état actuel des négociations sur le désarmement, qui se sont poursuivies au Comité des dix-huit et aux Nations Unies, ces quatre dernières années. Nous aimerions maintenant aborder la question d'une conférence mondiale du désarmement, l'un des points à l'ordre du jour de cette Commission, auquel plusieurs membres attachent une grande importance. La délégation du Canada, comme je l'ai dit au cours de la discussion sur l'organisation des travaux de la Commission, approuve la tenue d'une conférence mondiale du désarmement à certaines conditions.

Il va de soi que pour que le désarmement soit général et complet, but que l'Assemblée générale s'est fixé dans la résolution 1378 XIV (1959) et qu'elle a réaffirmé depuis à maintes reprises, il faut que les puissances nucléaires et celles pouvant le devenir puissent prendre part aux négociations à un moment opportun. J'aimerais rappeler les paroles que prononçait le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Martin, à l'Assemblée générale, le 24 septembre dernier: "Le Canada, déclarait le ministre, espère que la République populaire de Chine sera invitée à prendre part aux discussions". La conférence mondiale du désarmement peut amener à réaliser ce vœu. Mais il est aussi évident que la tenue de cette conférence pose de nombreux problèmes. Nous nous devons d'étudier soigneusement ces problèmes au cours des discussions de cette Commission et de consultations privées entre les délégations intéressées, avant que l'Assemblée générale ne prenne cette année une décision définitive, par l'adoption d'une résolution. Les problèmes sont les suivants: a) sous quelles auspices cette conférence se tiendra-t-elle; b) qui en lancera les invitations; c) quel en sera le mode de financement; d) quel en sera l'ordre du jour; e) ne pourrait-il pas y avoir une entente préalable sur les principes devant servir de base à la discussion; f) peut-on en fixer les règles de procédure; g) quels en seront le lieu et la date. A moins que cette Commission puisse en venir à un accord sur ces points, les perspectives de succès de la conférence sembleraient très incertaines.

En résumé, devant cette proposition d'une conférence mondiale du désarmement, il nous faut déterminer les objectifs de cette conférence sans avoir de visées trop hautes et en fixer l'ordre du jour. Il serait irresponsable de notre part si nous nous laissions tromper par l'idée que,